

## RESPONSABLE DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Reference : 034-024075/SAP/16 du 09 avril 2016

Employeur : Centre Hospitalier Territorial – Centre Sennar



Cadre/Denrée : ingénieur d'Etat grade informatique

Direction : Direction des systèmes d'information et de Biomédecine (DSIB)

Durée de validité exigée pour le renouvellement éventuel : au moins égale à 3 ans

Grade actuel : Médecin Titulaire

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : vendredi 09 avril 2016

Date limite de candidature : vendredi 17 mai 2016

### Détails de l'offre :

#### Missions :

La mission principale du responsable de la sécurité des systèmes d'information est d'élaborer, de déployer et d'assurer le suivi de la politique de sécurité de l'information d'information de MédiSanté. Il rapporte au Directeur des systèmes d'information et de Biomédecine.

#### Activités principales

La mission est mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information :

- Définir et suivre les objectifs et les besoins liés à la sécurité des systèmes d'information de l'établissement, en collaboration avec les autres services concernés (direction générale, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines, service qualité, représentants du personnel médical et soignant) ;
- Mettre à jour la politique de sécurité des systèmes d'information et les procédures de sécurité associées en collaboration avec les autres services (SI et autres) ;
- Mettre en œuvre la politique de sécurité des systèmes d'information au sein de l'établissement de santé, en assurant les évolutions et les mises à jour ;
- Mettre en place en collaboration avec le Directeur des systèmes d'information une organisation permettant d'évaluer, dans le cadre, le gouvernance de la sécurité du système d'information de l'établissement ;

Un diagnostic et l'analyse des risques de la sécurité des systèmes d'information :

- Evaluer les risques sur la sécurité des systèmes d'information ;

Un plan des mesures de sécurité et le plan de mise en œuvre :

- Evaluer les mesures permettant d'assurer la sécurité des systèmes d'information et leur bonne utilisation par les acteurs de l'établissement ;
- Proposer à la direction pour arbitrage une liste de mesures de sécurité à mettre en œuvre, assorti dans le cadre, le suivi et l'évaluation de ce plan d'actions ;
- Mettre la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre des mesures de sécurité (autres missions, selon que le type de mesure soit technique soit organisationnelle, peut être éventuellement partagée avec un responsable métier ou le responsable du système d'information) ;

La sensibilisation, la formation et le conseil sur les risques de la sécurité des systèmes d'information :

- Informer régulièrement et sensibiliser la direction générale de l'établissement sur les risques et les enjeux de la sécurité des systèmes d'information ;
- Conduire des actions de sensibilisation et de formation auprès des